

E.U.R.L AB CONSEILS

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Au Capital de 1.000 €uros

Siège Social : 22 Rue Beauvoisine 76000 ROUEN

RCS ROUEN : 812.697.589

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 2 DECEMBRE 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre
Le Deux décembre 2024
A Dix Heures,

L'associé unique de l'EURL AB CONSEILS au capital de 1000 €uros divisés en 100 parts, dont le siège social est au 22 Rue Beauvoisine 76000 ROUEN se sont réunis au siège social sur convocation par la gérance, L'assemblée est présidée par Monsieur Miroslav PUROSKI, Gérant de la EURL AB CONSEIL.

Le soussigné :

META PROJETS IMMOBILIERS représenté par MR Miroslav PUROSKI 100 Parts

Total des Parts présentes 100 sur les 100 parts composant le Capital Social.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège de la société du 22 Rue Beauvoisine 76000 ROUEN au 2 Rue des cèdres 76130 MONT SAINT AIGNAN à compter du 2 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par les associés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transfert de siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social est fixé à MONT SAINT AIGNAN (76130) au 2 Rue des cèdres
Le reste de l'article restant inchangé.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée par les associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par les associés

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

A MONT SAINT AIGNAN
Le 2 Décembre 2024

Le gérant

